



Delai au salarie pour signer un contrat d agent de service

Par **nanadu27**, le **27/04/2015 à 18:38**

BONJOUR marque de politesse je suis agent de service pr une entreprise se nettoyage.j'ai travailler une journee sans avoir signer mon contrat de remplacement le jour meme .je voudrai savoir jusqu a combien de temp mon employeur doit me le faire signer? merci d'avance

Par **moisse**, le **28/04/2015 à 19:47**

48 heures pour un CDD, pas de délai pour un CDI l'écrit n'étant pas obligatoire.